

Ressources Personnes Proche Aidantes

Appui
proches aidants
lappui.org

Leurs services s'adressent à
toutes les personnes
proches aidantes ainsi
qu'aux organismes qui les
aident.

- Conseils et astuces
- Formations pour proche aidants
- Documents, vidéos, ateliers en ligne
- Contenus inspirants
- Aide pour démarches administratives
- Répertoire de ressources
- Service d'accompagnement téléphonique personnalisé avec conseillères : 1-855-852-7784



referenceaidancequebec.ca

Service réservé aux
professionnels de la santé et
compagnons

En quelques clics, vous pouvez référer une
personne proche aidante à des professionnels, qui
seront à l'écoute de ses besoins et pourront lui
proposer des solutions adaptées à sa situation.



**Ligne Aide
Maltraitance
Adultes Aînés**

lignemaltraitance.ca

Ligne téléphonique provinciale d'écoute, de
référence et d'accompagnement spécialisée en
matière de maltraitance envers les aînés et les
adultes en situation de vulnérabilité.
Évaluation en-ligne de la situation, pour déterminer
si vous devriez appeler la Ligne

**Réseau d'Éclaireurs en
santé mentale positive**

Une autre initiative de gériatrie sociale au Québec,
axée sur le repérage et la promotion en santé
mentale.





Une façon simple et efficace de
référer une personne proche aidante
à des spécialistes qui seront à l'écoute
de ses besoins



Pour en savoir plus

referenceaidancequebec.ca



Ensemble pour un accompagnement précoce

En partenariat avec :

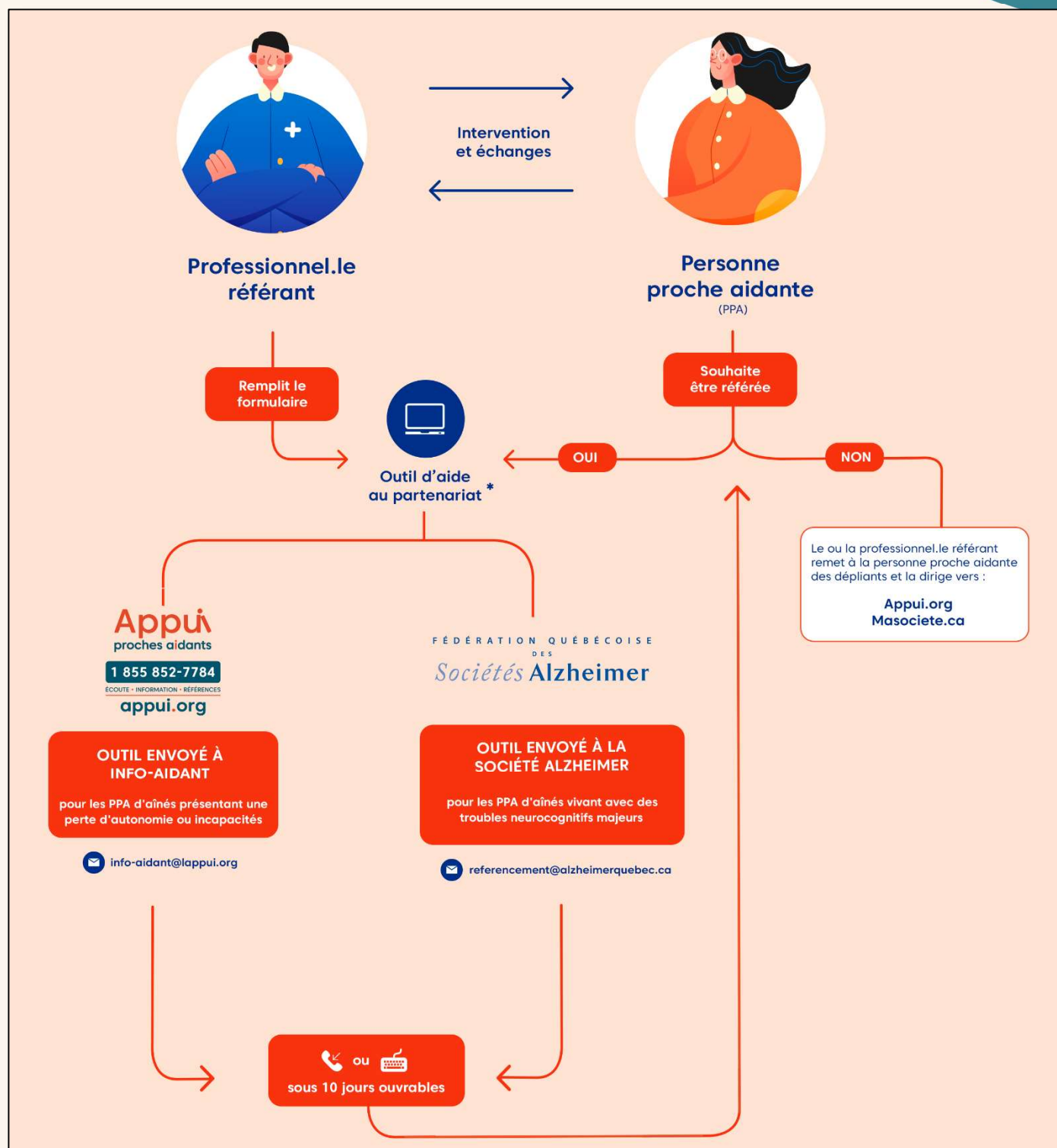
Québec

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES
Sociétés Alzheimer

Appui
proches aidants



Processus de la référence





Voici comment vous pourriez pr senter l'Outil « R f rence aideance Qu bec » aupr s des personnes proches aidantes dont vous souhaitez r f rer pour de l'aide:

« Je constate que vous accompagnez (souvent, toujours, etc.) votre (conjoint.e, m re, etc.) et je comprends que vous prenez bien soin d'elle/de lui.

Le r le de personne proche aidante que vous occupez est tr s important   nos yeux.

Si vous me permettez, j'aimerais prendre quelques minutes pour vous poser certaines questions afin de voir avec vous si vous avez des besoins li s   votre r le de personne proche aidante.

Est-ce que cela vous convient ? »

Avec l'autorisation de la personne proche aidante, vous pourrez ensuite faire suivre l'Outil d ment compl t    l'adresse indiqu e.

Si la personne proche aidante ne souhaite pas  tre r f r e, qu'elle consid re qu'elle est en mesure de subvenir   ses besoins de soutien ou qu'elle veut remettre cette action   plus tard, accueillez-l  dans ce souhait en lui remettant les coordonn es d'Info-aidant et/ou de la F d ration des Soci t s Alzheimer du Qu bec.



LA MALTRAITANCE

envers les personnes âgées et
toute autre personne majeure
en situation de vulnérabilité



C'est tolérance zéro!

**N'hésitez pas à en parler
et à agir**





Qu'est-ce que la maltraitance?

Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte.

Elle est souvent commise par un proche, mais peut aussi l'être par des personnes offrant des services ou des soins. Parfois, la personne maltraitante n'a pas de mauvaise intention.

La maltraitance ne s'accompagne pas toujours de violence. La négligence, quant à elle, peut causer autant de torts.

Les conséquences de la maltraitance

Les personnes vivant de la maltraitance sont les premières à en percevoir les effets sur le plan physique, psychologique, social ou matériel et financier.

La maltraitance a des conséquences et des effets négatifs sur la qualité de vie des personnes qui la vivent. Ces dernières peuvent se replier sur elles-mêmes, ressentir de la peur, de l'insécurité, de l'anxiété. Cela peut mener à la dépression, favoriser l'augmentation des maladies et compromettre les besoins de base de la personne. Les conséquences peuvent apparaître rapidement ou se développer bien après l'événement.

Il faut donc agir dès le premier signe.



Si vous vivez l'une de ces situations, il peut s'agir de maltraitance :

- On vous force à faire des choses qui vous mettent mal à l'aise.
- On vous manque de respect lorsqu'on s'adresse à vous.
- On vous humilie ou l'on vous infantilise.
- On vous bouscule ou l'on vous brusque.
- On vous prive d'intimité dans votre milieu de vie.
- On néglige de vous amener chez le médecin ou de vous donner vos médicaments.
- On vous interdit de rendre visite ou de parler à vos amis ou à votre famille.
- On vous fait des attouchements ou l'on vous force à avoir des contacts sexuels.
- On utilise votre carte de guichet sans votre permission.
- On vous menace pour obtenir de l'argent ou des biens.
- On fait des transactions financières sans votre permission.
- On néglige votre hygiène ou votre alimentation.

La ligne
AIDE MALTRAITANCE
ADULTES ÂÎNÉS



Passez à l'action!

APPELEZ-NOUS!
1 888 489-2287
lignemaltraitance.ca

Québec 



LE RÉSEAU D'ÉCLAIREURS

Le rétablissement est l'affaire de tous et de toutes. Le processus de rétablissement après une période de stress prolongée (pandémie; catastrophe naturelle ou autre) nécessite un environnement social favorable

Les Éclaireurs sont formés pour soutenir les gens de leur entourage. Et le réseau des Éclaireurs œuvre à renforcer la résilience des communautés via des activités qui favorisent le mieux-être collectif.

Les Éclaireurs aident à mieux comprendre :

- Les sources de stress.
- À retrouver un sentiment de contrôle sur les difficultés et augmenter l'engagement à les résoudre.
- À donner un sens à leurs expériences.

Engagés de façon volontaire, les Éclaireurs sont des ambassadeurs du prendre soin de soi et des autres.

Inscrivez-vous pour devenir éclaireurs !



ou écrire à

07.Reseau_eclaireurs@ssss.gouv.qc.ca

maintiensante.ca/liens/eclaireurs

(redirection au site du CISSS de l'Outaouais)